


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## La loi sur l'avortement arrachée en 1975 a 50 ans : une lutte exemplaire toujours d'actualité


Il y a 50 ans était votée la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse dite « loi Veil » du nom de la ministre de la santé, Simone Veil, qui a vaillamment porté ce texte – en prenant appui sur la lutte féministe menée intensivement depuis 1970 pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

**La lutte pour l'avortement a été très dure et partiellement victorieuse à l'époque** : c'était une loi « à l'essai », pour 5 ans ; le délai était de 10 semaines, porté à 12 semaines en 2001 seulement ; le remboursement n'a été arraché qu'en 1982 ; le délit d'entrave à l'IVG reconnu en 1993... La bataille menée s'est incarnée dans plusieurs structures, parmi lesquelles le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et la contraception), le Planning familial ainsi que d'autres associations et réseaux, organisations politiques de gauche, des syndicats (CGT notamment), des groupes de quartier et d'entreprise, etc. La lutte a pris des formes variées : Manifeste des 343 en 1971, procès de Bobigny en 1972, création du MLAC en 1973, manifestations, débats organisés partout en France, lobbying, etc. Et c'est une **stratégie radicale de désobéissance sociale** qui a été adoptée avec une pratique massive d'avortements illégaux à travers tout le pays, dans l'Hexagone et dans les Outres-mers, pour créer un état de fait incontournable et acculer l'État et les parlementaires au changement, malgré l'opposition acharnée de conservateurs, natalistes, intégristes et rétrogrades divers.

**Aujourd'hui, derrière l'unanimité de façade autour du droit à l'avortement en France, il reste beaucoup à faire pour que toutes les femmes puissent effectivement exercer ce droit.** Et la constitutionnalisation de « la liberté garantie pour une femme d'avoir recours à l'IVG » en 2024 n'y change rien. Nombre d'obstacles demeurent voire se renforcent : fermetures de centres d'IVG (130 en 15 ans), désinformation orchestrée sur Internet par les opposants anti-choix, prières de rue de catholiques intégristes devant des CIVG...

**Dans le monde, 700 millions de femmes résident dans des pays où le droit à l'avortement est restreint ou interdit et une femme décède toutes les 15 minutes des suites d'un avortement non sécurisé. Ce droit est menacé du fait de la montée des extrêmes droites, des intégrismes religieux, du recul des droits des femmes et du conservatisme.** Même dans les pays où l'avortement est légal, des obstacles peuvent encore exister, tels que des procédures particulièrement dissuasives, des coûts élevés, des délais d'attente, des exigences de consentement parental ou conjugal et la stigmatisation sociale.

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



## Quels enseignements tirer de tout cela aujourd'hui ?

- Une avancée majeure a été conquise grâce au **rapport de force** construit à partir d'un mouvement social massif, en particulier de femmes, articulant une diversité d'acteurs et d'actrices et de modalités d'action ;
- La lutte exemplaire qui a été menée n'a pas permis d'obtenir LA loi complète et parfaite, il aura fallu **maintenir la pression** et continuer les actions de revendication et de plaidoyer pour gagner au fur et à mesure les compléments nécessaires ;
- La **vigilance** s'impose, toujours, s'agissant particulièrement des droits des femmes, jamais acquis mais à défendre inlassablement contre les remises en question, multiples et protéiformes – en attestent les reculs observés dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis ou en Pologne par exemple ;
- Un demi-siècle après le vote de la loi dépénalisant l'IVG, **la mobilisation demeure nécessaire pour que l'accès à l'avortement soit effectif et égal pour toutes : allongement du délai légal, abolition de la double clause de conscience, suppression des zones blanches dans les territoires**. La CGT y prend toute sa part, notamment dans le cadre du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! » et au quotidien en coordination avec les organisations qui luttent dans le domaine de la santé et des droits des femmes, au niveau national et au niveau local.

Ce vendredi 17 janvier, **le collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! » dont la CGT fait partie organise un meeting national à Paris** (20h00 à l'Auditorium de la MGEN, 3 square Max Hymans, 15ème arr.) : **« 1975-2025 : 50 ans de la loi sur l'avortement. Récit d'une conquête par celles (et ceux) qui l'ont gagnée ».**

Entrée libre sur inscription :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScADJuziaLNmcj9j0KtY4wSdYD8aNfCMuq\\_zGAH4XioePe1fA/viewform?usp=header](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScADJuziaLNmcj9j0KtY4wSdYD8aNfCMuq_zGAH4XioePe1fA/viewform?usp=header)

La CGT le répète solennellement : les immigré-es ne sont pas des boucs émissaires. La CGT exige la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses sans papier, pour empêcher le dumping social organisé aujourd'hui par le patronat.

Montreuil, le 14 janvier 2025